Compte-rendu CTSD/CDEN du 2 septembre 2016 : sécurité, horaires à Toulouse, situation de sous-nombre, ULIS, carte scolaire et mesures prononcées.

Sous-nombre dans le 31 : Le Snudi FO dans l'unité d'action avec le Snuipp demande une audience à Mme la Rectrice sur cette question.

Rassemblement le mercredi 7 septembre à 14 h au Rectorat !

La rentrée ne peut pas se passer dans de telle conditions : recrutement immédiat d'enseignants sur poste statutaire (ineat, liste complémentaire) !

Déclaration préalable du snudi FO

Réponse de l'Inspecteur d'Académie aux déclarations préalables :

Sécurité :

IA : La démarche mise en place par Mme la ministre est nécessaire et s'inscrit dans la durée. Il y a une prise de conscience générale qu'il faut s'impliquer. Il y aura de la formation pour les adultes et les enfants (premiers secours en 3ème). La sécurité est l'affaire de tous et c'est une vigilance à partager.

FO : Vous ne répondez pas sur les questions précises que nous posons dans la déclaration. Quid de la demande de réunion des parents ? Les directeurs n'ont aucune compétence en matière de sécurité contre les intrusions ou autre d'ailleurs. Pour reprendre les propos de Mme la Ministre, ce n'est pas leur « cœur de métier ». Réunir les parents sur cette question ouvre la voie à toute sorte de dérapage. Vous ne répondez pas non plus sur l'instruction de solliciter les parents pour assurer la sécurité au moment des entrées et des sorties.

IA : Les choses vont se faire dans la durée. Les IEN déclineront ces instructions dans leurs circonscriptions.

Pendant que se tiennent ces instances dans lesquelles ces questions sont abordées, nous apprenons que des IEN ont donné pour consigne de réunir un conseil d'école extraordinaire (parfois avant le 10 septembre !) sur ces questions. Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a à aucun moment de la discussion évoqué cette éventualité.

Le Snudi FO considère que ce type de réunion n'est pas à même de traiter de manière sérieuse et efficace la question de la sécurité dans les écoles.

Le Snudi FO rappelle :

. que la réunion d'un conseil d'école relève de la responsabilité du directeur, président du conseil d'école.

. qu'il n'est fait à aucun moment mention dans les instructions ministérielles d'une réunion d'un conseil d'école extraordinaire.

. que par conséquent cette réunion ne revêt aucun caractère réglementaire et obligatoire.

Dans le cas où cette réunion du conseil d'école est déjà convoquée et ne peut plus être annulée, le Snudi FO rappelle que les directeurs n'ont aucune compétence particulière en matière de sécurité concernant des attentats ni sur les autres questions de sécurité évoquées dans les circulaires PPMS.

En conséquence il appartient aux autorités de fournir le texte écrit ainsi que la liste des mesures prises à remettre aux parents d'élèves.

Horaires à Toulouse suite à la diffusion du règlement des CLAE rédigé par la mairie de Toulouse :

IA : les horaires de l'école engagent la responsabilité de l'enseignant mais pas au-delà. Si la classe finit à 16h, les enfants sont remis à la porte de l'école à 16h et placés sous la responsabilité des parents. Le fait de remettre l'enfant en main propre n'est pas requis à l'école élémentaire Un maire n'a pas à donner des obligations d'horaires aux enseignants. Le document qui a été produit par la mairie de Toulouse n'a aucune valeur réglementaire.

Situation de sous-nombre dans le département : Les ineats ont été compliqués par les nombreux refus d'exeats des départements d'origine. 167 personnes avaient été classées, vous aviez eu la liste lors de la CAPD. Mais de nombreux départements n'ont lâché personne.

Il y a actuellement sur le département une situation de sous-nombre de - 20 ! Nous allons procéder au recrutement de contractuels. Nous recruterons des personnes qui ont passé le concours, qui ont été admissible et qui ont un MEEF. Le recrutement est en cours. Pour l'instant, on n'utilise pas la liste complémentaire car elle sera utilisée surtout pour les désistements de la liste principale.

FO : Pour commencer, nous avions demandé à l'issue de la CAPD de juillet à connaître les résultats de la phase d'Ineat.

Ensuite, même si nous avions commencé à le comprendre au vu des nombreux retours de collègues titulaires remplaçants placés sur des postes vacants, nous sommes abasourdis d'apprendre que dans un département comme la Haute-Garonne où il y a d'importantes possibilités de recrutement en Ineat et sur la liste complémentaire du concours vu le nombre de candidats, on puisse se retrouver dans cette situation 2 jours après la rentrée.

Le Snudi FO n'accepte pas la solution du recours aux contractuels alors que la liste complémentaire n'est pas ouverte. Nous considérons également qu'une solution doit être trouvée pour les collègues en attente d'ineat, notamment en rapprochement de conjoint et dont beaucoup sont en disponibilité.

IA : L'ESPE est limité en places de formation. La Liste complémentaire est de 30 au niveau académique. On ne connaît pas encore les volontés des PES liste principale. Il faut faire un point. C'est sa fonction première. On ne pourra plus réguler.

FO : Il y a la possibilité réglementaire de recruter des enseignants stagiaires sur la liste complémentaire qui seront à plein temps sur le terrain et qui effectueront leur formation l'année prochaine La liste complémentaire de 30 est insuffisante au vu des besoins, il y a la possibilité de l'allonger.

L'IA ne referme pas totalement la porte sur cette question et renvoie à Mme la Rectrice.

Le Snudi FO dans l'unité d'action avec le Snuipp demande une audience à Mme la Rectrice sur cette question. Un rassemblement est prévu le mercredi 7 septembre à 14 h. La rentrée ne peut pas se passer dans de telle conditions : recrutement immédiat d'enseignants sur poste statutaire (ineat, liste complémentaire) !

ULIS

IA : la situation sera conforme en 2017. Tout n'est pas réglé *(des ULIS sont encore au-dessus de 12 élèves).* Les parents ont refusé d'inscrire leurs enfants dans les ULIS de Cadours et Gratentour. J'ai décidé de ne pas ouvrir (donc fermer puisque ces postes avaient été ouverts au CT de janvier l'année dernière) ces deux postes.

FO : des ULIS sont d'ores et déjà à 14 Cela n'est pas réglementaire et met les collègues en très grande difficulté. C'est le cas à Toulouse notamment (les cas sont cités). Nous demandons que ces postes soient utilisés pour ouvrir au moins une ULIS dans ce secteur pour faire face aux besoins.

IA : je refuse, une ULIS ne s'implante pas comme cela…

Carte scolaire :

FO a suivi la situation de 20 écoles lors de ce CT.

Situations d'école évoquées lors du CT et du CDEN

Gardouch, Montlaur, Lauzerville, Montgaillard lauragais, Montesquieu-lauragais, Gragnague, Balma : cabanis, Maternelles : St orens, Castelginest (centre), Balma (gaston bonheur), Rieumes Ecoles élémentaires : Plaisance du touch : (pagnol), Lagardelle sur lèze, Fontenille, Castelginest, Baziège, Launaguet (A rimbaud), Villemur sur tarn (Anatole France), Labarthe sur lèze (3 moulins), Lèguevin (les gachots), Castelnau d'Estrètefonds , Tournefeuille : Mirabeau,Toulouse prim : Cartoucherie élém, Alphand, Mat Toulouse : Béarnais, Armand Leygue, Elém toulouse : La juncasse, Lardenne , Jean Zay, Musset, Faucher 2, Mat faucher.

Les mesures prononcées :

Fermetures (7) :

Ulis Cadours

Ulis Gratentour

5 postes maîtres G non pourvus

Ouvertures (17):

Primaire :

Balma : cabanis

Maternelle :

Castelginest (centre)

Balma (gaston bonheur)

Elémentaires :

Plaisance du touch : (pagnol)

Lagardelle sur lèze

Launaguet (A rimbaud)

Villemur sur tarn (Anatole France)

Labarthe sur lèze (3 moulins)

Lèguevin (les gachots)

Castelnau d' estrètefonds

Tournefeuille : Mirabeau

Toulouse :

Primaire :

Cartoucherie élém

Alphand

Elémentaire :

La juncasse

Lakanal

Jean Zay

Daniel faucher II